

**RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS POUR**  
*une demande de crédit d'investissement de fr. 180'000.- pour l'étude du projet définitif de réaménagement du passage inférieur sous le pont CFF du chemin de la Sallaz*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

Dans sa séance du 17 avril 2007, examinant la question de l'adaptation du Pont des Condémines sur les voies CFF au trafic des 40 t, la Municipalité constatait que la reconstruction à terme de cet ouvrage allait poser le problème de la mise au gabarit international du passage inférieur sous les voies CFF du Chemin de la Sallaz (ci-après « PI CFF Sallaz »).

Elle chargeait en conséquence le service des Travaux et de l'Environnement de préparer les études pour aller dans ce sens en reprenant un avant-projet esquissé en 2004 déjà.

Rapidement, sous l'impulsion du projet aggroY et des réflexions pour « repenser la ville », nous sommes passés d'un projet purement sectoriel à visée essentiellement technique (mise en conformité d'un gabarit), à un projet plus vaste intégrant l'aspect urbanistique de l'ensemble du périmètre de la « petite ceinture » ainsi qu'à un travail sur la problématique des transports et des modalités de déplacement. Plusieurs services communaux et cantonaux ont donc été, à un moment ou un autre, impliqués dans le développement du projet, dont nous vous présentons ici, le premier volet.

**Pré-étude**

Un premier projet était ainsi soumis aux services cantonaux qui mettaient en exergue, en automne 2007, les points suivants :

- la nécessité d'apporter une réponse aux problèmes de la mobilité douce et de l'aménagement paysager ;
- l'importance de la coordination avec le projet aggroY, lequel fixe les objectifs d'exploitation et d'aménagement de la Traversée sud-ouest de la ville, dont le chemin de la Sallaz fait partie ;
- l'obligation d'envisager un assainissement phonique d'ici à 2018, les normes de bruit étant dépassées sur cet axe urbain structurant ;
- l'intégration de l'assainissement de la rue du Midi afin de résoudre le problème des nuisances subies par les riverains, qui fait l'objet de la mesure 34c du projet aggroY.

La Traversée sud-ouest joue le rôle, pour les transports individuels motorisés (TIM), de liaison entre la Chaussée de Treycovagnes et la jonction autoroutière sud, avec dissuasion de la traversée du centre.

Pour la mobilité douce (MD), elle représente un axe structurant inter-quartiers qui devrait, à terme, relier le Sud de la Ville à Chamard, puis aux Tuilleries, tout en permettant des échanges attractifs entre les quartiers qui la bordent.

Pour les transports publics (TP), l'axe fort prévu par aggroY, passerait par le chemin de la Sallaz pour desservir le quartier Pierre-de-Savoie, puis Y-Parc, secteurs à fort potentiel en la matière.

### Périmètres d'intervention

Tenant compte de l'élargissement des analyses, la pré-étude a retenu les périmètres d'intervention suivants :

- la rue du Midi avec la validation des principes de réaménagement de l'espace-rue en vue de la demande de crédit d'étude (intégrée au crédit aggroY / Préavis PR08.24PR) ;
- le carrefour Pierre-de-Savoie avec la validation des principes de réaménagement de l'espace-rue en vue de la demande de crédit d'étude ;
- le PI CFF Sallaz avec validation des principes de réaménagement de l'espace-rue en vue de la demande de construction ;

Elle a permis également d'esquisser les orientations pour l'étude des projets à venir, que les schémas suivants illustrent à titre informatif sachant qu'à ce stade ils n'ont qu'une valeur indicative.

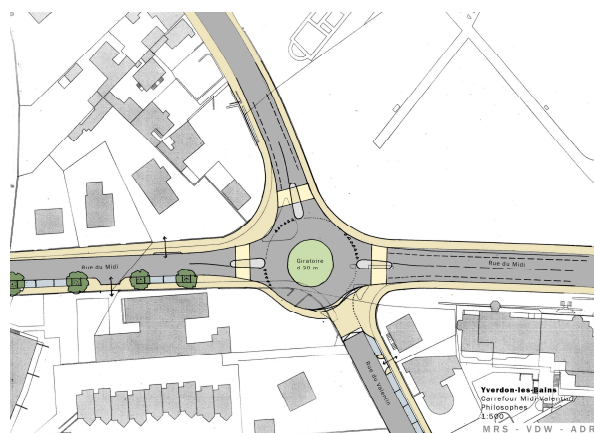
#### Carrefour Midi - Moulins



#### Carrefour Midi - Roger-de-Guimps



#### Carrefour Midi - Philosophes - Valentin



#### Carrefour Midi - Sallaz - Entremonts



L'avant-projet de réaménagement du PI CFF Sallaz s'inscrit donc dans un concept général pour le réaménagement de toute la Traversée sud-ouest. Ce concept est pour l'instant esquissé, mais il sera développé dans le cadre de la mesure 34c aggroY, qui concerne notamment la rue du Midi.

L'avant-projet de réaménagement de la Traversée sud-ouest sera disponible **fin 2009**, conformément au calendrier fixé par la Confédération pour toutes les mesures d'agglomération. Comme précité, le crédit d'étude pour cette mesure est intégré au crédit – cadre de 2 ans accordé par le Conseil pour l'ensemble des études aggroY.

Le réaménagement du PI CFF Sallaz et l'aménagement provisoire du carrefour Pierre-de-Savoie suivent toutefois un calendrier plus rapide, au vu de la nécessité d'adapter le passage inférieur.

#### Carrefour Sallaz –Pierre-de-Savoie

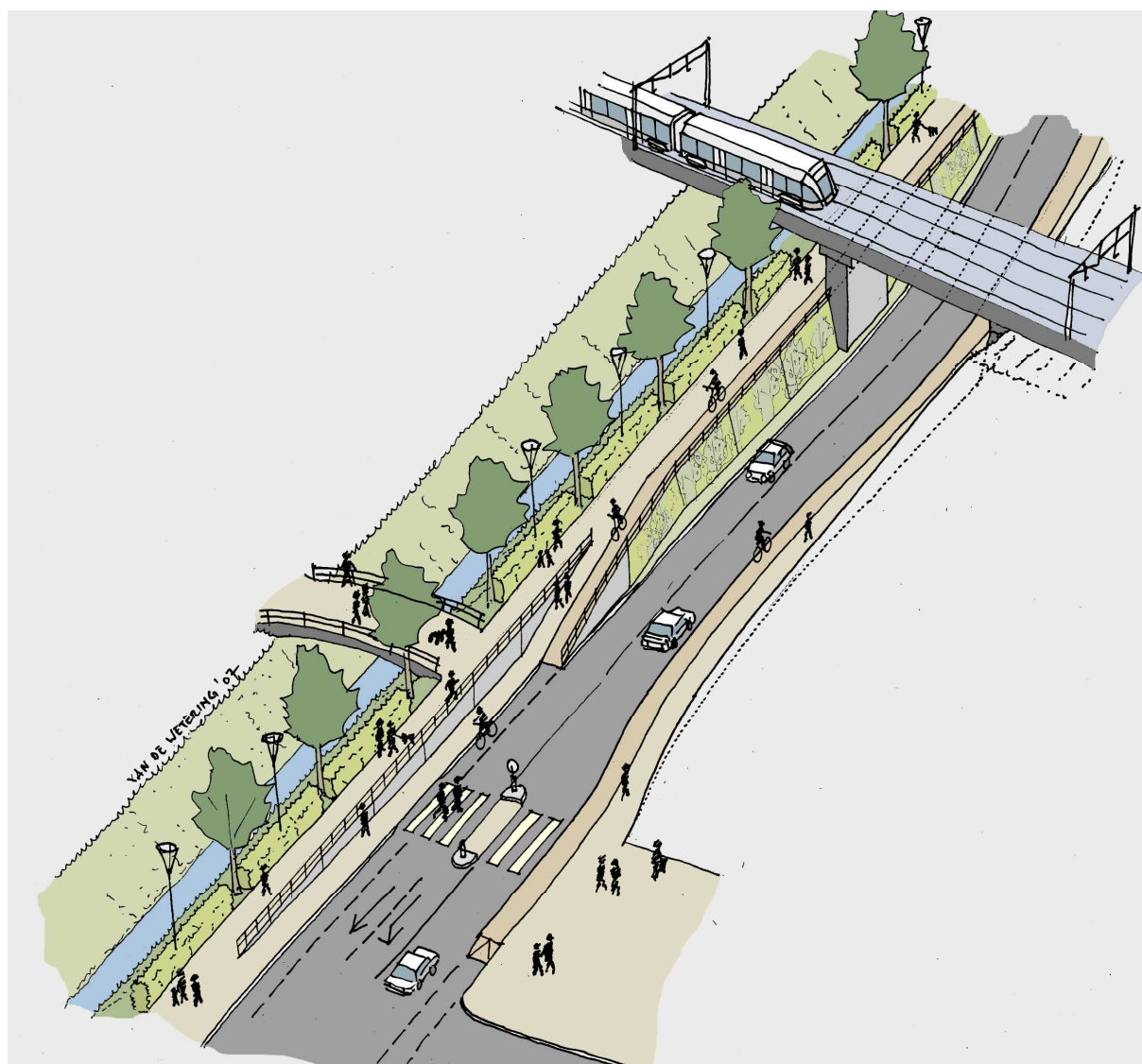
A ce stade, l'option retenue est de réaliser ce carrefour en provisoire, pour ne retenir un concept définitif qu'au terme des autres études et de lier l'étude du projet définitif au crédit global pour l'étude sur la rue du Midi.

#### PI CFF Sallaz

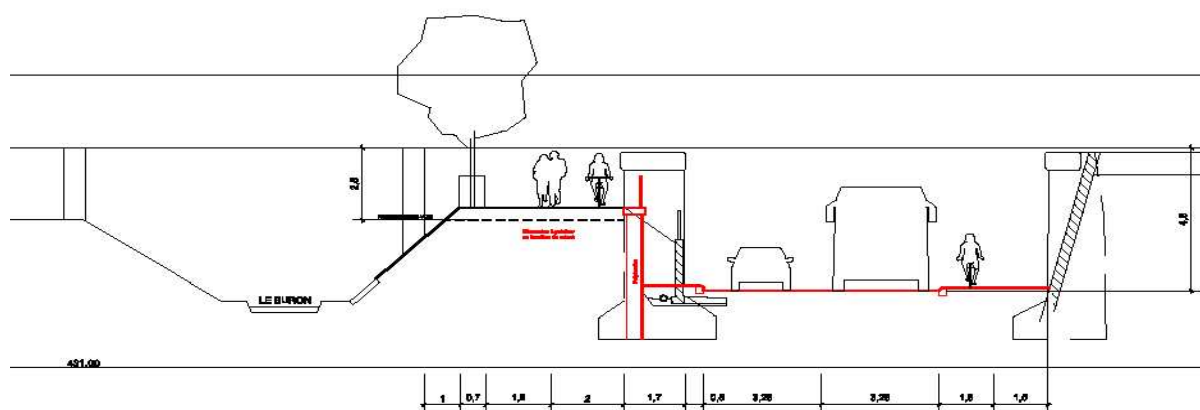
*Etat actuel*



*Etat futur 3D*



*Coupe projetée*



### **Options retenues pour la suite des études**

Dans sa séance du 17 avril 2008, la Municipalité admettait

1. pour la suite des opérations concernant le PI CFF Sallaz :

- la validation de l'avant-projet du PI CFF sur le chemin de la Sallaz, entre le carrefour de l'Av. des Sciences et du carrefour de l'Av. Pierre-de-Savoie ;
- la validation de l'option de réalisation du carrefour Pierre-de-Savoie en provisoire en liant l'étude du projet définitif au crédit global d'étude sur la Rue du Midi ;
- la présentation d'un premier devis de fr. 1'850'000.-, comprenant l'estimation du coût de réalisation et les honoraires jusqu'en phase de réalisation, conformément au plan des investissements 2008-2012.

A cet égard, nous devons signaler que les nouvelles estimations avoisinent aujourd'hui fr. 2'400'000.-

## 2. s'agissant de la Rue du Midi :

- de valider les principes d'aménagement et d'exploitation ;
- d'inclure dans l'étude la solution à apporter au problème de l'accessibilité au parking du centre funéraire, jugé trop exigü ;
- d'inclure également la solution à la sécurité des cyclistes à la rue du Midi et au Ch. de la Sallaz, où leur trafic est élevé en raison de la présence d'établissements scolaires le long de la « petite ceinture ».

### **Phase 1 : crédit d'étude PI CFF de la Sallaz (tronçon avenue des Sciences- avenue Pierre-de-Savoie)**

Pour disposer du financement requis, l'octroi d'un crédit d'étude est nécessaire afin de couvrir les honoraires des bureaux d'ingénieurs, d'architectes et de géomètres chargés de l'élaboration du dossier jusqu'à la phase de réalisation. Plus précisément, les opérations suivantes sont concernées :

- prestations du bureau d'ingénieurs civils pour l'avant-projet, le projet d'ouvrage, la procédure de demande d'autorisation, l'établissement du devis et descriptif pour la mise en soumission ;
- prestations du bureau de la mobilité et de l'aménagement du territoire visant l'intégration des mesures propre à la mobilité douce, dans la continuité des mesures du projet agglö ;
- prestations du bureau d'architecte-paysagiste pour l'intégration paysagère ;
- prestations du bureau de géomètres pour les travaux géométriques nécessaires à l'établissement du projet, aux plans d'enquête, des emprises, et au tableau des terrains et droits à exproprier.

Le devis du crédit d'étude est le suivant :

➤ Honoraires du bureau d'ingénieurs civils	75'000.00
➤ Honoraires pour les prestations des CFF	20'000.00
➤ Honoraires du bureau mobilité et aménagement du territoire	7'000.00
➤ Honoraires du bureau d'architecte-paysagiste	12'000.00
➤ Honoraires du bureau de géomètres	20'000.00
➤ Dossier de soumissions pour l'ensemble du projet	14'000.00
➤ Frais administratifs et communication (parutions, postages, etc....)	10'000.00
➤ Divers et imprévus	10'000.00
➤ Frais de pré-étude à ristourner	<u>12'000.00</u>
<b>Montant de la demande du crédit d'étude</b>	<b>180'000.00</b>

Une fois l'étude réalisée et les services cantonaux consultés, avant la mise à l'enquête publique, un préavis sera présenté à votre Conseil, en vue d'obtenir un crédit

d'investissement, probablement au printemps prochain, avec la perspective de démarrer les travaux, au plus tard en automne 2009.

### **Proposition de décision**

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Un crédit d'investissement de fr. 180'000.- est accordé à la Municipalité pour l'étude du projet définitif de réaménagement du passage inférieur sous le pont CFF du chemin de la Sallaz.

Article 2.- La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 9401 « Etude PI CFF Sallaz » pour être reprise dans la demande de crédit d'ouvrage le moment venu. Si le projet ne devait pas être réalisé, la dépense serait amortie en 5 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :

La Secrétaire :

M.-A. Burkhard

S. Lacoste

Délégués de la Municipalité : M. M.-A. Burkhard, Municipal Travaux et Environnement